

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Institution et
vie politique

Sous-domaine
Intercommunalité

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
19 juin 2023

Affichage en date 19
juin 2023

Séance du 29 juin 2023

Objet : CCCLA :
Adoption du rapport
de la commission
locale d'évaluation
des charges
transférées à la suite
du transfert de
charges lié au secteur
Ados et Jeunesse de
la Ville de
Castelnaudary

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 13/07/2023

Affiché le : 13/7/2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 011-211103130-20230629-2023_20-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/20

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-neuf juin, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Michel CALVEL, William ROUQUET

Monsieur Jean-Luc HENNEBELLE a été désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2023-005 en date du 29 mars 2023 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA, Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 29 JUIN 2023

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HENNEBELLE



Le Maire

Nicole MARTIN

